

COMMUNE DE BRETEIL

*Compte rendu – Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal du
6 avril 2021*

*Convocation en date du
30 mars 2021*

L'an deux mil vingt-et-un, le six avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente YVON CHARLES, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Étaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Éric LECLERC, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Christophe BESNARD, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Pierre-Marie POIRIER, Patricia DROUET, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Mylène WEBER

Excusés : Chantal MANCHON, Maryvonne HAMONO, Hervé JAFFREDO, Elisabeth TUAL.

Absents : /

Pouvoirs : Chantal MANCHON à Patrick LANGLAIS, Maryvonne HAMONO à Yves DELACROIX, Hervé JAFFREDO à Patrick JEHANNIN, Elisabeth TUAL à Alice PRAT.

Secrétaire de séance : Patricia DROUET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le compte-rendu – procès-verbal de la séance du 8 mars 2021.

Le compte-rendu – procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

- N° 027/2021 en date du 26 février 2021 : Contrat de maintenance 2021 serveur de la Mairie
- Devis de la société TERTRONIC - Approbation du devis pour un montant HT de 1 100,00 €.
- N° 028/2021 en date du 5 mars 2021 : Entretien sur véhicule du service technique (RENAULT MAXITY BG 746 HD). Devis de la société BRETEIL AUTO SERVICES. Approbation pour un montant HT de 264,83 €.

COMMUNE DE BRETEIL

- N° 029/2021 en date du 5 mars 2021 : Réparation matériel service technique cric 60 tonnes - Devis de la société Auto Omnia Industrie - Approbation pour un montant HT de 439,66 €.
- N° 030/2021 en date du 8 mars 2021 : Fourniture d'engrais pour le terrain de football d'honneur — Devis de la société KABELIS— Approbation pour un montant HT de 1 020,00 €.
- N° 031/2021 en date du 8 mars 2021 : Fourniture d'engrais pour le terrain de football annexe — Devis de la société KABELIS— Approbation pour un montant HT de 770,00 €.
- N° 032/2021 en date du 9 mars 2021 : Dépannage chaudière point jeux des Courtils - Devis de la société Hervé Thermique - Approbation du devis pour un montant HT de 441,53 €.
- N° 033/2021 en date du 9 mars 2021 : Acquisition balisage de sécurité pour les véhicules des services techniques - Devis de la société WURTH - Approbation pour un montant HT de 537,96 €.
- N° 034/2021 en date du 15 mars 2021 : Réparation d'un volet dans un logement communal sis 6 rue de la Chapellenie - Devis de la société LEGAULT-VITRE - Approbation du devis pour un montant HT de 364,00 €.
- N° 035/2021 en date du 23 mars 2021 : Fourniture et pose de pompe sur tonne à eau suite à un vol. Devis de la société BD AGRI. Approbation du devis pour un montant HT de 984,85 €.
- N° 036/2021 en date du 23 mars 2021 : Maintenance d'un panneau lumineux d'information municipale. Contrat de la société CENTAURE SYSTEMS. Approbation du contrat pour un montant HT de 1 111,00 € de maintenance annuelle.

I – FINANCES

1.1- Information – Etat des indemnités perçues par les élus municipaux en 2020

L'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité. Aucune délibération n'est donc nécessaire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 035-213500408-20210409-PVCR060421-DE

COMMUNE DE BRETEIL

MAIRIE DE BRETEIL ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S ANNÉE 2020					COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFORT ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S ANNÉE 2020				SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLU(E)S ANNÉE 2020					
ÉLU(E)S	QUALITÉ	INDEMNITÉS DE FONCTION			REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET AVANTAGES EN NATURE en € brut	INDEMNITÉS DE FONCTION			REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET AVANTAGES EN NATURE en € brut	INDEMNITÉS DE FONCTION			REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET AVANTAGES EN NATURE en € brut	
		MANDAT 2014-2020 du 01/01/2020 au 03/07/2020	MANDAT 2020-2026 du 03/07/2020 au 31/12/2020	TOTAL INDEMNITÉS en € brut		MANDAT 2014- 2020 du 01/01/au 10/07/2020	MANDAT 2020- 2026 du 10/07/2020 au 31/12/2020	TOTAL INDEMNITÉS en € brut		MANDAT 2014- 2020 du 01/01/2020 au 21/09/2020	MANDAT 2020- 2026 du 22/09/2020 au 31/12/2020	TOTAL INDEMNITÉS en € brut		
AUBERT Yoann	1er Adjoint au maire		4043,03	4043,03										
BESNARD Christophe	Conseiller municipal délégué		1166,2	1166,20										
CARAYON Annie	1ère Adjointe au maire	3623,24		3623,24										
CHERIAUX Michel	4ème Adjoint au maire	3623,24		3623,24	26									
CLAVIER Céline	5ème Adjointe au maire	3623,24		3623,24										
GICOUEL Roland	2ème Adjoint au maire	3623,24		3623,24										
	Vice président communautaire							4873,31	4873,31					
GROGNEUF Joseph	6ème Adjoint au maire	3623,24		3623,24										
JEHANVIN Patrick	Conseiller municipal délégué		1166,2	1166,20										
LANGLAIS Patrick	6ème Adjoint au maire		4043,03	4043,03										
LE LEZ Joseph	Maire président du Pays	9181,72		9181,72								7642,01	7642,01	
LECLERC Eric	3ème Adjoint au maire conseiller communautaire délégué		4043,03	4043,03				666,66	666,66					
MANCHON Chantal	2ème Adjointe au maire		4043,03	4043,03										
MOUZAN Soizic	6ème Adjointe au maire		4043,03	4043,03										
OZDUX Isabelle	Maire Vice présidente communautaire		10338,62	10338,62										
VAN TILBURGH Véronique	6ème Adjointe au maire		4043,03	4043,03				4360,33	4360,33					
	TOTAL	26797,92	36929,20	63727,12	26,00	4873,31	4926,59	9800,30	0,00	7642,01	0,00	7642,01	0,00	

Séance du Conseil Municipal du 6 avril 2021

COMMUNE DE BRETEIL

1.2- La Fiscalité directe locale – taux 2021. (n°030/2021)

Comme l'avait annoncé le Président de la République, la taxe d'habitation (TH) a disparu au bénéfice de 80% des contribuables.

Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023).

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (19,90 % en Ile-et-Vilaine) qui viendra s'additionner au taux communal.

Madame la Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale votés en 2020:

	Taux
Taxe d'habitation (TH)	17,58
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	18,69
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	42,89

Madame la Maire précise que la Commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires et logements vacants. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du Département d'Ile-et-Vilaine, qui est de 19,90 %, sera ajouté à celui de la Commune. Un coefficient correcteur « COCO » s'appliquera sur le produit du rôle général TFPB pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation. En effet, le produit TFPB issu du département peut excéder ou ne pas être suffisant pour couvrir la TH perdue. Ce coefficient s'applique à la hausse ou à la baisse en permettant d'ajuster la ressource par un effet « versement/contribution ». Pour l'année 2021 le coefficient correcteur de BRETEIL est de 1,053076.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de fixer les taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

COMMUNE DE BRETEIL

	Taux	Commentaires
Taxe d'habitation (TH)	Pas de vote ↓ taux gelé jusqu'en 2022	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	38,59	<i>Taux communal de 18,69 + Taux départemental de 19,90</i>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	42,89	

1.3- Subvention 2021 aux établissements d'enseignements. (n°031/2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser en 2021 aux établissements d'enseignements (356 enfants scolarisés) les subventions suivantes :

COMMUNE DE BRETEIL

I - Arbre de Noël (8,50 € par enfant).	
- Ecole privée (maternelle et primaire) : 8,50 € x 107 = 909,50 €	} TOTAL 3 026,00€
- Ecole maternelle publique : 8,50 € x 84 = 714,00 €	
- Ecole élémentaire publique : 8,50 € x 165 = 1 402,50 €	
II – Actions éducatives (base : 26 € / élève)	
- Ecole privée (maternelle et primaire) : 26 € x 107 = 2 782,00 €	} TOTAL 9 256,00€
- Ecole maternelle publique : 26 € x 84 = 2 184,00 €	
- Ecole élémentaire publique : 26 € x 165 = 4 290,00 €	
III - Voyages à l'étranger pour les élèves des collèges et lycées.	
- 45 € par voyage scolaire aux élèves breteillais à raison d'un versement au cours de la scolarité du secondaire (collège et lycée).	
IV – Etablissement sous contrat d'association.	
- Forfait calculé à partir du coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public en distinguant école maternelle et école élémentaire.	
V – Fonctionnement courant des écoles publiques de Breteil.	
- Ecole maternelle : 2 531,50 € (p.m. en 2020 : 2 653,50 €)	} TOTAL 8 636,50 €
- Ecole élémentaire : 6 105,00 € (p.m. en 2020 : 6 401,00 €)	
VI – Fournitures scolaires : 23,00 € par élève breteillais (ou élève hors Breteil pour lequel la commune de résidence participe).	
<u>BRETEIL</u>	
- Ecole privée maternelle et primaire	23,00 € x 97 = 2 231,00 €
- Ecole maternelle publique.....	23,00 € x 81 = 1 863,00 €
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 € x 3 = 69,00 €
- Ecole élémentaire publique.....	23,00 € x 157 = 3 611,00 €
(enfants extérieurs convention cantonale)	23,00 € x 8 = 184,00 €
	TOTAL= 7 958,00 €

COMMUNE DE BRETEIL

1.4- Subvention 2021 aux associations. (n°032/2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser en 2021 aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2021	Motivation
Activités socio-culturelles et sportives	19 616,00	
ACHVB	1 000,00	Fonctionnement courant
ACPG-CATM-TOE	600,00	Fonctionnement courant
Amicale des retraités	700,00	Fonctionnement courant
Amicale Laïque	199,20	Fonctionnement courant id -0,80 €x 249 élèves
Association parents élèves école publique	49,80	Fonctionnement courant id- 0,20 € x 249 élèves
APEL	107,00	Fonctionnement courant id -1€ x 107 élèves
Basket Club Breteil	2 800,00	Fonctionnement courant
Boîte à grandir	360,00	Fonctionnement courant
Amicale des cyclos	300,00	Fonctionnement courant
Football Club	4 500,00	Fonctionnement courant
Gymnastique volontaire	1 100,00	Fonctionnement courant
Judo Montfort	200,00	Fonctionnement courant
Art et danse (Montfort)	100,00	Fonctionnement courant
Marche détente	300,00	Fonctionnement courant
Pétanque Loisirs	500,00	Fonctionnement courant
Redek	400,00	Fonctionnement courant
Société de chasse	650,00	Fonctionnement courant y compris achat pièges
Tennis Club de Brocéliande	500,00	Fonctionnement courant
Tennis de table	900,00	Fonctionnement courant
Théâtre et animation	3 000,00	Fonctionnement courant
Twirling	300,00	Fonctionnement courant
Urban Breizh	500,00	250€ fonctionnement + 250 € exceptionnel
Yalla Raqasa	300,00	Fonctionnement courant
Yoga	250,00	Fonctionnement courant
Activités liées au fonct. de la Mairie	1 515,77	
Association des Maires	1 515,77	Fonctionnement courant 0,41€ x 3 697 habitants
Associations extérieures et activités diverses	2 679,10	
Prévention routière	100,00	Fonctionnement courant
Donneurs de sang	110,00	Fonctionnement courant
Croix d'Or	110,00	Fonctionnement courant
ADOT	100,00	Fonctionnement courant
BRUDED	1 109,10	Fonctionnement courant - 0,30€ x 3697 hab
LPO	500,00	<i>Délibération spécifique convention (n°045/2019)</i>
BURKINA 35	360,00	Parrainage des enfants
Restos du cœur	250,00	Fonctionnement courant
Sté Horticulture 35	40,00	Fonctionnement courant
TOTAL GENERAL	23 810,87	

COMMUNE DE BRETEIL

1.5- Subvention 2021 – Amicale du personnel. (n°033/2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser à l'Amicale du personnel communal une subvention de 2 500,00 € pour l'année 2021.

1.6- Constitution de provisions pour risques. (n°034/2021)

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-29, L 2321-2 et R 2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives est avéré,

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal le risque de non recouvrement de dettes locatives. Le tribunal de commerce ayant ouvert une procédure de redressement judiciaire, depuis le 30 septembre 2020, concernant la société Breizhou. Les principes de prudence et de sincérité obligent à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Madame la Maire rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provisions constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Le montant de la provision à constituer est calculé sur la base des loyers HT à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de constituer une provision pour risques pour un montant total de 13 000,00 € pour une société locataire d'une cellule commerciale,
- d'imputer ces montants à l'article 6817 du budget annexe Centre Bourg pour un montant de 13 000,00 €

COMMUNE DE BRETEIL

1.7- Budget primitif 2021 : Budget principal et Budgets annexes. (n°035/2021)

Le vote du budget primitif comprend le budget principal ainsi que les 4 budgets annexes :

- budget annexe centre bourg
- budget annexe assainissement
- budget annexe SPANC
- budget annexe lotissement Chesnot

Le budget primitif 2021, budget principal et budgets annexes, s'élève à 8 531 887 €, en dépenses et recettes.

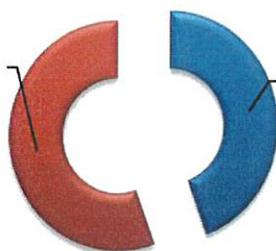
COMMUNE DE BRETEIL

La répartition par section est la suivante :

VUE D'ENSEMBLE tous mouvements (en euros) - BP 2021	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL			
Montant du budget	2 573 602,00	2 977 864,00	5 551 466,00
...dont emprunt d'équilibre	1 036 027,87		
BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG			
Montant du budget	2 320,00	69 111,00	71 431,00
...dont emprunt d'équilibre	0,00		
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
Montant du budget	127 877,00	166 000,00	293 877,00
...dont emprunt d'équilibre	26 492,93		
BUDGET ANNEXE SPANC			
Montant du budget	0,00	15 057,00	15 057,00
...dont emprunt d'équilibre	0,00		
BUDGET ANNEXE CHESNOT			
Montant du budget	1 084 073,00	1 515 983,00	2 600 056,00
...dont emprunt d'équilibre	0,00		
TOTAL TOUS BUDGETS			
Montant consolidé du budget 2021	3 787 872,00	4 744 015,00	8 531 887,00
...dont emprunt d'équilibre	1 062 520,80		

Le budget 2021 par section

Fonctionnement
4744 015 €
56%



Investissement
3787 872 €
44%

COMMUNE DE BRETEIL

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés, dans cette section, s'élèvent à 4 744 015 € en recettes et en dépenses, tous budgets confondus.

Le détail, par budget, vous est présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (propositions - tous mouvements - en euros)	RECETTES 2021	DEPENSES 2021	Evolution BP 2020/ BP 2021 en %
- BUDGET PRINCIPAL	2 977 864,00 €	2 977 864,00 €	0,3
- BUDGETS ANNEXES :			
CENTRE BOURG	69 111,00 €	69 111,00 €	291,4
ASSAINISSEMENT	166 000,00 €	166 000,00 €	163,5
SPANC	15 057,00 €	15 057,00 €	201,1
CHESNOT	1 515 983,00 €	1 515 983,00 €	18,7
TOTAL TOUS BUDGETS	4 744 015,00 €	4 744 015,00 €	9,5

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour 4 744 015 € contre 4 330 471,92 € au budget primitif voté pour l'année 2020.

Ces recettes sont classées dans les catégories comptables suivantes :

➤ **produits des services et du domaine,(chapitre 70)**

Les produits des services et du domaine correspondent aux recettes perçues en contrepartie de l'utilisation des équipements et services communaux, ou la vente de produits, par application des tarifs

➤ **impôts et taxes,(chapitre 73)**

Il s'agit de la taxe d'habitation, impôt foncier bâti et impôt foncier non bâti.

➤ **dotations, subventions et participations,(chapitre 74)**

Ces recettes concernent la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA sur dépenses de fonctionnement, subvention CAF pour le contrat enfance jeunesse

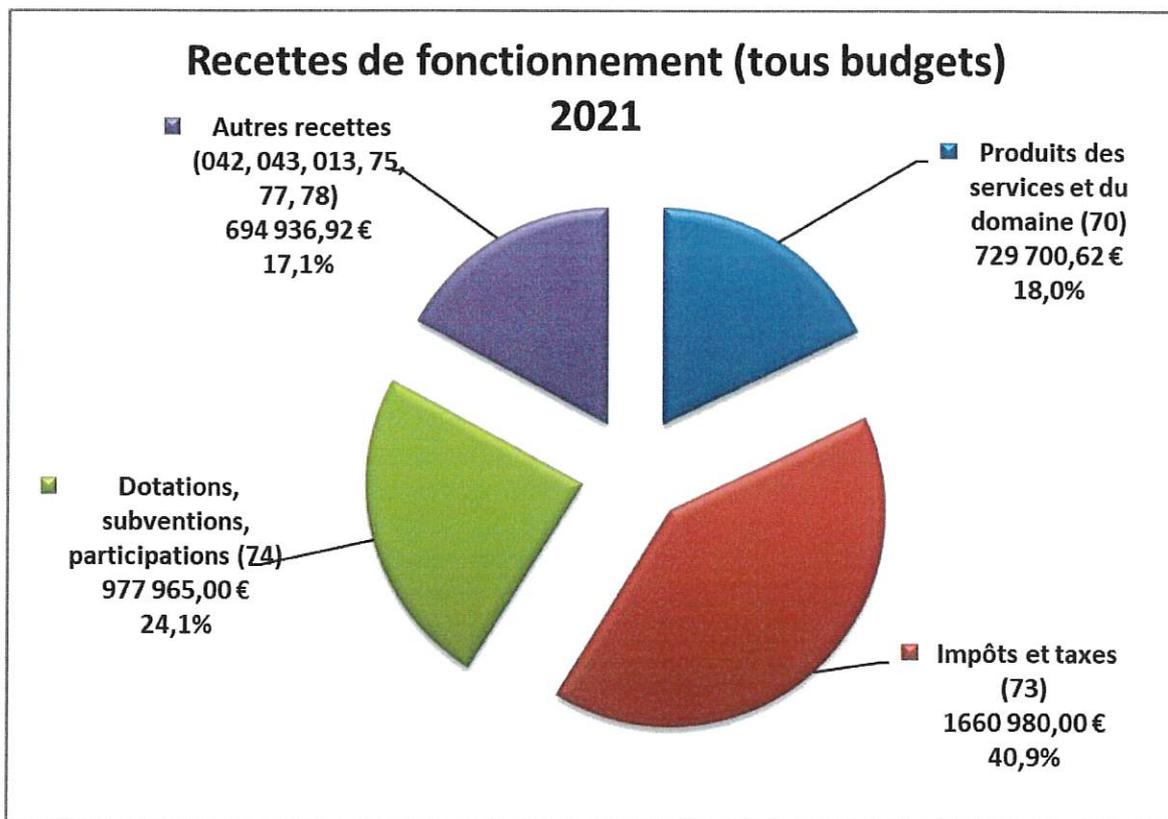
➤ **autres recettes. (chapitre 042,013,75,77)**

Ce poste de recettes intègre le remboursement de rémunérations et charges par des organismes (CPAM...), ainsi que les loyers perçus.

On trouve également les écritures d'ordre (l'intégration des acquisitions de terrains, études et travaux en cours dans la comptabilité de stocks)

COMMUNE DE BRETEIL

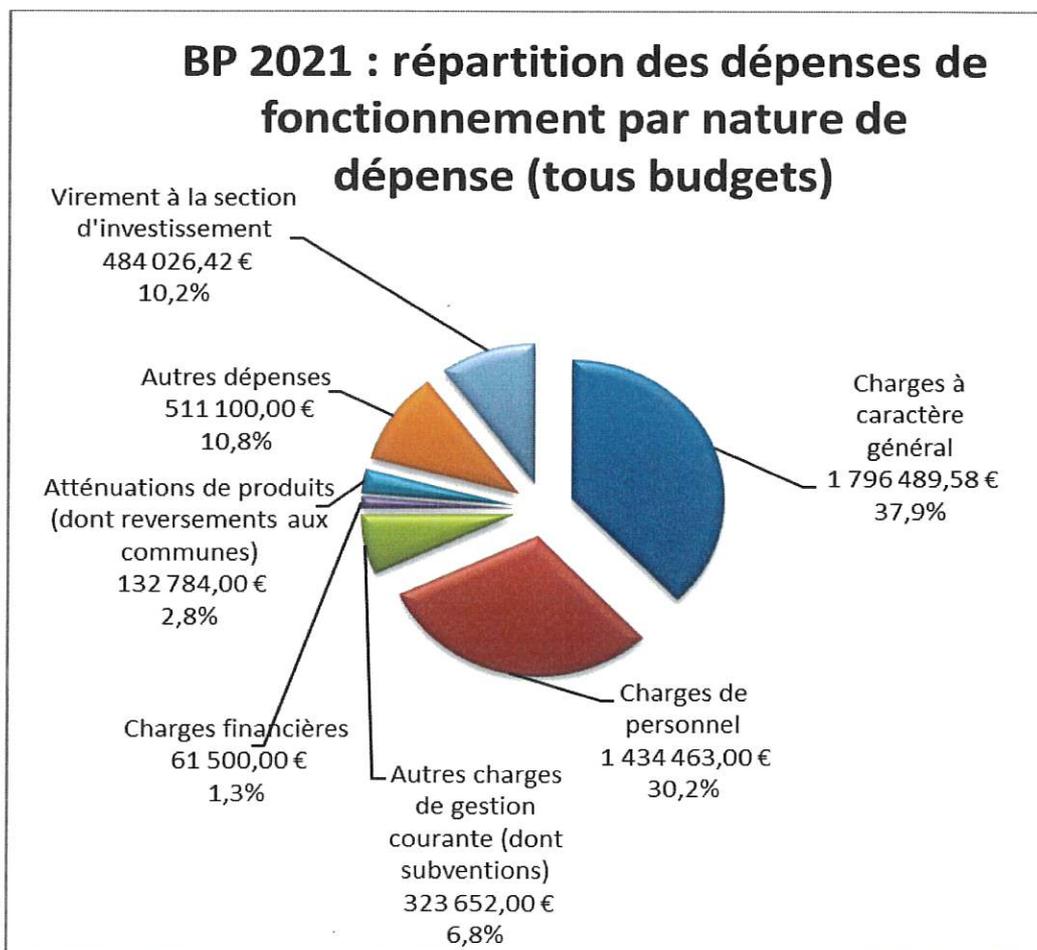
Recettes de fonctionnement (Tous Mouvements - en €)	BUDGET PRINCIPAL	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA SPANC	BA CHESNOT	TOTAL	Rappel BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2021 en %
Produits des services et du domaine (70)	185 500,00 €	0,00 €	87 001,02 €	9 199,47 €	448 000,13 €	729 700,62 €	1 085 421,94 €	-32,8
Impôts et taxes (73)	1 660 980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 660 980,00 €	1 632 730,00 €	1,7
Dotations, subventions, participations (74)	977 965,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	977 965,00 €	950 250,00 €	2,9
Autres recettes (042, 043, 013, 75, 77, 78)	153 419,00 €	21 000,92 €	33 144,00 €	0,00 €	487 373,00 €	694 936,92 €	662 069,98 €	5,0
Reprise du résultat antérieur (002)	0,00 €	48 110,08 €	45 854,98 €	5 857,53 €	580 609,87 €	680 432,46 €	0,00 €	
TOTAUX	2 977 864,00 €	69 111,00 €	166 000,00 €	15 057,00 €	1 515 983,00 €	4 744 015,00 €	4 330 471,92 €	9,5



COMMUNE DE BRETEIL

B. Les dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (Tous Mouvements - en €)	BUDGET PRINCIPAL	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA SPANC	BA CHESNOT	TOTAL	Rappel BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2021 en %
Charges à caractère général	829 880,00 €	56 106,00 €	119 995,00 €	14 857,00 €	775 651,58 €	1 796 489,58 €	1 576 011,00 €	14,0
Charges de personnel	1 434 463,00 €	- €	- €	- €	- €	1 434 463,00 €	1 392 075,00 €	3,0
Autres charges de gestion courante (dont subventions)	323 637,00 €	5,00 €	5,00 €	- €	5,00 €	323 652,00 €	356 301,00 €	-9,2
Charges financières	53 500,00 €	- €	3 000,00 €	- €	5 000,00 €	61 500,00 €	65 000,00 €	-5,4
Atténuations de produits (dont versements aux communes)	132 784,00 €	- €	- €	- €	- €	132 784,00 €	133 600,00 €	-0,6
Autres dépenses	203 600,00 €	13 000,00 €	43 000,00 €	200,00 €	251 300,00 €	511 100,00 €	794 415,94 €	-35,7
Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	484 026,42 €	484 026,42 €	13 068,98 €	3 603,6
TOTAUX	2 977 864,00 €	69 111,00 €	166 000,00 €	15 057,00 €	1 515 983,00 €	4 744 015,00 €	4 330 471,92 €	9,5



COMMUNE DE BRETEIL

C. L'autofinancement

Tous budgets confondus, le virement à la section d'investissement s'élève à 484 026,42 € décomposé comme suit :

- **0 € sur le budget général** (0 € en au BP 2020)
- **0 € sur le budget annexe assainissement** 0 € en 2020)
- **484 026,42 € sur le budget annexe Chesnot** (13 068,98 € en 2020)

Cette évolution s'explique par le fait que les résultats 2020 ont été votés le 08 mars 2021. Alors que les résultats 2019 n'avaient pas été repris lors du vote du budget primitif 2020 mais en juin 2020 lors du vote du budget supplémentaire.

A noter que viendront s'ajouter au virement de la section de fonctionnement, en ressources propres d'investissement, les recettes suivantes :

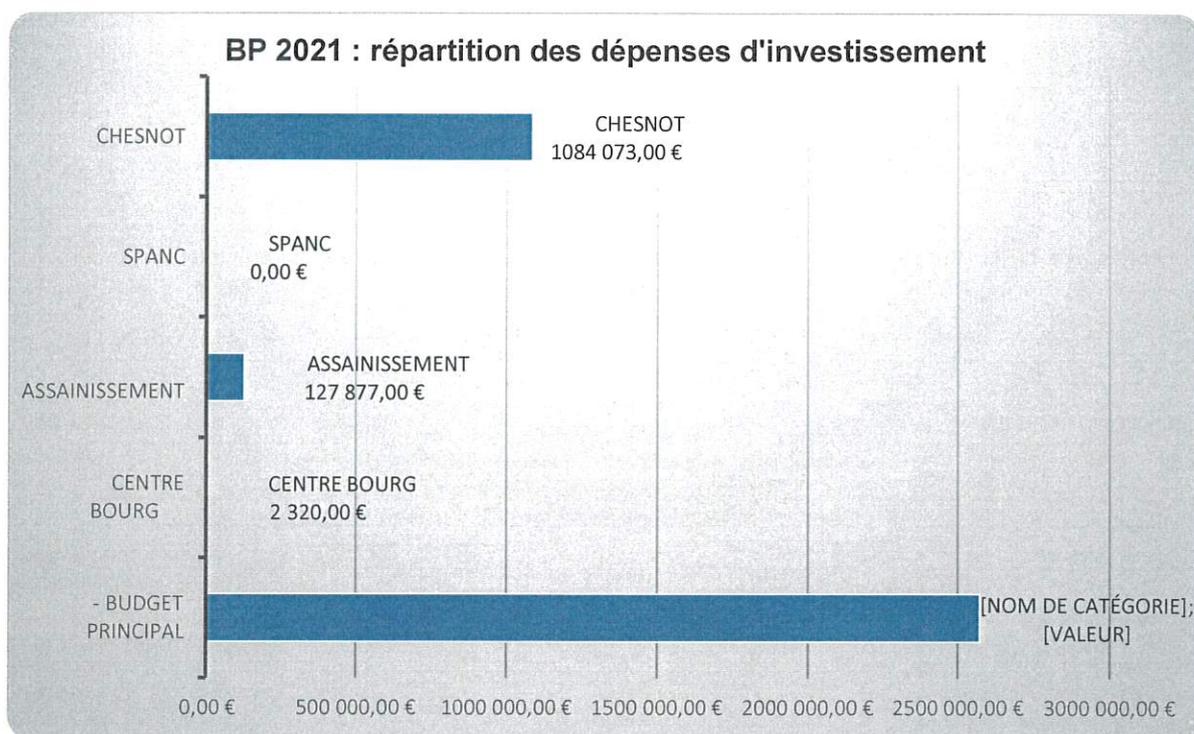
- La dotation aux amortissements,
- Le FCTVA,
- La taxe d'aménagement,
- Le produit des cessions d'immobilisations.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits proposés en section d'investissement s'élèvent à 3 787 872 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (en euros)	DEPENSES /RECETTES 2021
- BUDGET PRINCIPAL	2 573 602,00 €
- BUDGETS ANNEXES :	
CENTRE BOURG	2 320,00 €
ASSAINISSEMENT	127 877,00 €
SPANC	0,00 €
CHESNOT	1 084 073,00 €
TOTAL TOUS BUDGETS	3 787 872,00 €

COMMUNE DE BRETEIL



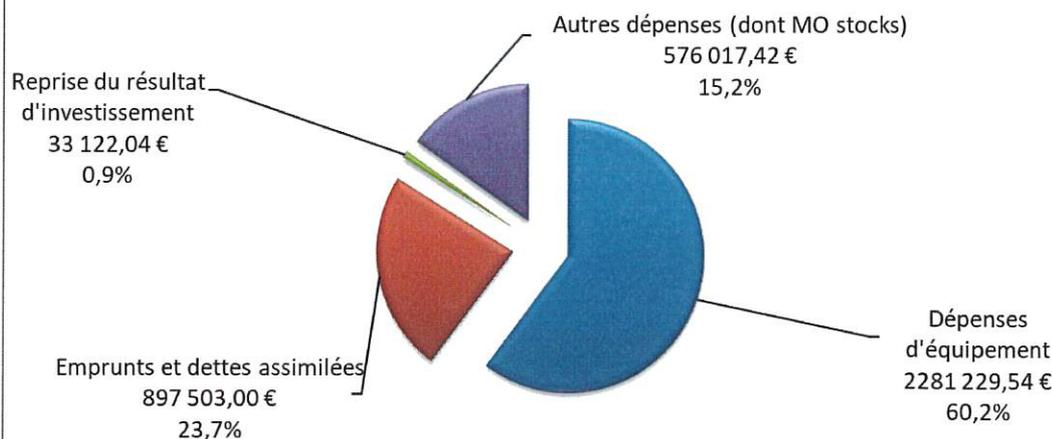
A. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses d'investissement par grandes catégories :

Dépenses d'investissement (en euros - tous mouvements)	Budget principal	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA SPANC	BA CHESNOT	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	900 230,78 €	0,00 €	87 000,00 €	0,00 €	0,00 €	987 230,78 €
Immobilisations en cours (travaux)	1 283 121,76 €	0,00 €	10 877,00 €	0,00 €	0,00 €	1 293 998,76 €
Dépenses d'équipement	2 183 352,54 €	0,00 €	97 877,00 €	0,00 €	0,00 €	2 281 229,54 €
Emprunts et dettes assimilées	282 183,00 €	2 320,00 €	13 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	897 503,00 €
Reprise du résultat d'investissement	33 122,04 €				0,00 €	33 122,04 €
Autres dépenses (dont MO stocks)	74 944,42 €	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	484 073,00 €	576 017,42 €
TOTAUX	2 573 602,00 €	2 320,00 €	127 877,00 €	0,00 €	1 084 073,00 €	3 787 872,00 €

COMMUNE DE BRETEIL

BP 2021 : répartition des dépenses d'investissement par nature de dépense (tous budgets)

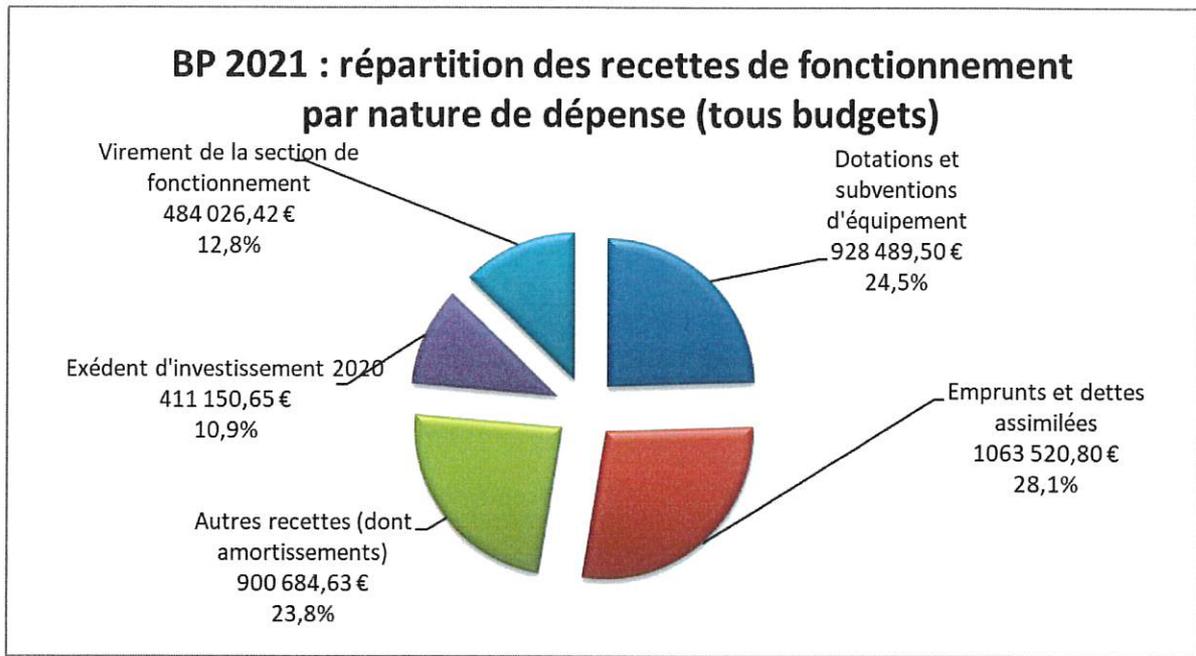


B. Les recettes d'investissement

- Les dotations et subventions d'équipements
- Le FCTVA
- Les emprunts

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	BA CENTRE BOURG	BA ASSAINISSEMENT	BA SPANC	BA CHESNOT	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	928 489,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	928 489,50 €
Emprunts et dettes assimilées	1 037 027,87 €	0,00 €	26 492,93 €	0,00 €	0,00 €	1 063 520,80 €
Autres recettes (dont amortissements)	608 084,63 €	1 600,00 €	43 000,00 €	0,00 €	248 000,00 €	900 684,63 €
Exédent d'investissement 2020	0,00 €	720,00 €	58 384,07 €	0,00 €	352 046,58 €	411 150,65 €
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	484 026,42 €	484 026,42 €
TOTAUX DES RECETTES	2 573 602,00 €	2 320,00 €	127 877,00 €	0,00 €	1 084 073,00 €	3 787 872,00 €

COMMUNE DE BRETEIL



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité (5 abstentions : Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE) décide :

- d'adopter le projet de **Budget Primitif 2021** (budget principal et budgets annexes) tel qu'il a été présenté, complété des états annexes conformément à la réglementation en vigueur,
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Une précision est apportée concernant l'abstention de 5 membres du Conseil Municipal pour le vote du budget 2021. Le budget présenté est la traduction du programme de la liste majoritaire et est dans la lignée des précédents mandats. Selon eux il y a un manque d'éléments notamment sur la vision prospective et la programmation pluriannuelle.

Madame la Maire prend acte des remarques et précise qu'à ce jour il n'y avait de plan pluriannuel d'investissement sur la Commune. Cela demande du temps et compte tenu du contexte actuel cela n'a pas été possible d'y aboutir mais cela fait bien partie des priorités.

COMMUNE DE BRETEIL

1.8- Gestion de l'ALSH et de l'Espace-Jeunes. Bilan de l'année 2020. Avenant à la convention de gestion passée avec les FRANCAS d'Ille et Vilaine pour 2021.

1.8-1. Gestion de l'ALSH. (n°036/2021)

Le compte de résultat se rapportant à la gestion 2020 est composé comme suit :

- le total des produits s'élève à 74 341,00 € dont une participation communale de 36 304,00 € et une contribution des familles de 21 080,00 €.
- les charges atteignent un montant de 74 825,00 €, d'où un résultat négatif de 484,00 €.

Pour équilibrer en 2021 son budget, l'organisme gestionnaire, les « FRANCAS d'Ille et Vilaine », sollicite un financement de 36 517,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de la gestion 2020 de l'ALSH,
- donner son accord sur le versement d'une participation de 36 517,00 € pour l'organisation en 2021 du centre de loisirs sans hébergement,
- donner pouvoir à Madame la Maire de signer l'avenant à la convention de gestion passée en 2002 entre l'association « LES FRANCAS » et la Commune.

1.8-2. Gestion de l'Espace-Jeunes. (n°037/2021)

Le compte de résultat se rapportant à la gestion 2020 est composé comme suit :

- le total des produits s'élève à 24 992,00 € dont une participation communale de 16 258,00 €.
- les charges atteignent un montant de 25 433,00 €, d'où un résultat négatif de 441,00 €.

Pour équilibrer en 2021 son budget, l'organisme gestionnaire, les « FRANCAS d'Ille et Vilaine », sollicite un financement de 22 675,00 €.

Il est à noter le passage à temps complet de l'animatrice jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de la gestion 2020,
- donner son accord au versement d'une participation de 22 675,00 € pour le fonctionnement en 2021 de la structure « Espace-Jeunes »,
- donner pouvoir à Madame la Maire de signer l'avenant à la convention de gestion passée en 2002 entre l'association « LES FRANCAS d'Ille et Vilaine » et la Commune.

Stéphane PAVIOT, conseiller municipal, demande si un travail au niveau intercommunal sera engagé avec Montfort Communauté et les autres espaces jeunes. Il est indiqué que cela est prévu notamment du fait de l'augmentation du temps de travail de l'animatrice qui pourra allouer plus de temps aux coopérations et aux relations avec les autres espaces jeunes du territoire. Cependant il est important de préciser que Montfort Communauté n'a pas la

COMMUNE DE BRETEIL

compétence jeunesse. Il s'agit bien d'une compétence communale. La PS Jeunes de la CAF finance les actions de la Commune.

1.9- ERRATUM - Tarifs municipaux 2021. (n°038/2021)

Suite au constat d'une erreur matérielle dans la délibération n°106/2020 du 14 décembre 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de rectifier les tarifs 2021 sur la base de l'augmentation de + 0,625 %. Les facturations de janvier et février 2021 seront modifiées en ce sens.

Tarifs du restaurant scolaire

Catégorie	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020	Tarifs au 01/01/2021
A	2,88 €	2,92 €	2,94 €
B	3,22 €	3,26 €	3,28 €
C	3,61 €	3,66 €	3,68 €
D	3,93 €	3,98 €	4,00 €
E	4,27 €	4,32 €	4,35 €
Personnel - Enseignants	4,76 €	4,82 €	4,85 €
Tarif plein	10,31 €	10,44 €	10,51 €
Personnel du restaurant	2,64 €	2,67 €	2,69 €
Salariés des asso. intermédiaires	6,70 €	6,79 €	6,83 €
CLSH : Repas	3,53 €	3,57 €	3,59 €
CLSH : Goûter	0,60 €	0,61 €	0,61 €

Le pourcentage d'augmentation est déterminé comme suit :

- pour 50 %, par l'évolution du SMIC horaire sur un an (10,03 au 1^{er} octobre 2019 et 10,15 au 1^{er} octobre 2020, soit : $+ 1,20 \% / 2 = 0,60 \%$)
- pour 50%, par l'indice des prix à la consommation, France entière, ensemble des ménages incluant le tabac (104,46 en octobre 2019 et 104,51 en octobre 2020, soit $+ 0,05 \% / 2 = 0,025\%$).

Soit globalement, une augmentation de + **0,625 %**.

Majoration de 20% des tarifs en cas de non préinscription pour les catégories de A à E.

COMMUNE DE BRETEIL

II - URBANISME ET TRAVAUX

2.1- Convention administrative de passage sur une propriété privée au lieu-dit Les Vilbertes. (n°039/2021)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération en date du 08 décembre 2014 avait validé la mise en place d'une convention visant à définir les modalités de mise à disposition à la Commune d'un espace privatif appartenant aux conjoints LEGAVRE, au lieu-dit « Etang des Vilbertes », dans le but de permettre aux résidents du lotissement de la Berthelotière (notamment) de rejoindre les équipements publics de proximité (salle polyvalente et groupe scolaire) sans emprunter la rue des Sentiers (liaison piétonne et cyclable).

A noter, l'engagement de la Commune de réaliser des travaux pour faciliter l'accessibilité et sécuriser, plus particulièrement, le franchissement du fossé d'évacuation des eaux pluviales, pour entretenir le site. La durée de la convention était de trois années, renouvelable par période de même durée. Il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle convention. La convention en cours arrivera à son terme le 22 mai 2021.

La nouvelle convention a pour objet de fixer :

- d'une part, les conditions de réalisation et d'usage d'un chemin ouvert au public sur une propriété privée, pour permettre une liaison douce entre des équipements de service public (écoles, pôle scolaire) et le quartier de la Berthelotière.
- d'autre part, l'accès du public à l'étang pour des activités d'intérêt pédagogique ou de loisirs s'inscrivant dans une mission de service public.

La Commune s'engage à

- faire exercer le pouvoir de police de Madame la Maire sur le chemin aménagé afin d'interdire le passage de tout véhicule motorisé sur ledit passage et procédera à l'information du public,
- en accord avec le propriétaire, à réaliser tout aménagement léger de nature à permettre l'accessibilité des lieux désignés et à en garantir la sécurité et compatible avec la vocation naturelle des lieux,
- assurer autant que nécessaire l'entretien courant des espaces dédiés aux usages prévus dans le cadre de la présente convention,
- qu'aucune modification de l'état physique des lieux ne pourra être apportée par la Commune sans l'accord préalable du propriétaire.

COMMUNE DE BRETEIL

Le propriétaire s'engage à autoriser la commune de Breteil à ouvrir sa parcelle au passage des piétons et des cyclistes, ainsi que des activités pédagogiques et ce pour la durée de la convention.

La convention prendra effet à la date de sa signature pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, sauf dénonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention administrative de passage sur une propriété privée au lieu-dit Les Vilbertes, annexée,
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et les consorts LEGAVRE.

2.2- Puits sur domaine public- Les Landes de la Motte – Règlementation de l'accès. (n°040/2021)

Lors de la séance du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a été informé de la fermeture provisoire d'un puits situé sur le domaine public au lieu-dit Les Landes de la Motte dans l'attente du résultat des analyses diligentées sur l'eau de ce dernier.

Le résultat de l'analyse diligentée par la société SAUR suite à un prélèvement effectué le 13 janvier 2021 fait état des éléments suivants :

L'eau ne répond pas aux critères de qualité bactériologique et chimique des eaux destinées à la consommation humaine :

- Dénombrement illisible des coliformes
- Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices : > 80 (limite de qualité : 0)
- Teneur en nitrates > 50 mg/l (68.4 mg/l)
- COT (2.1 mg/l) supérieur à la référence de qualité 2 mg/l

Sur cette base, le « Pôle Eaux Destinées à la Consommation Humaine » de l'Agence Régionale de Santé Bretagne a été sollicité pour un avis complémentaire à la lecture des résultats transmis. Il a été confirmé que l'eau présente dans ce puits ne respecte pas les normes de potabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide l'interdiction d'accès au puit communal situé sur le domaine public au lieu-dit Les Landes de la Motte. Elle se traduira par la mise en place d'un dispositif de sécurité empêchant son accès au public et un affichage informant du caractère non potable de l'eau.

COMMUNE DE BRETEIL

2.3- Installation d'une clôture autour des ateliers municipaux – Déclaration préalable – Pouvoir au Maire. (n°041/2021)

Afin de sécuriser les ateliers municipaux, la mise en place d'une clôture est nécessaire. L'installation de cet équipement nécessite le dépôt d'une déclaration préalable au titre de la réglementation en urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Madame la Maire de constituer et signer une déclaration préalable pour ce projet d'installation d'une clôture autour des ateliers municipaux.

2.4- Programme voirie 2020 – Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries urbaines – Affermissement de la tranche optionnelle des travaux de dévoiement de la RD 68 phase 1 avec option habillage pierre du muret. (n°042/2021)

Madame la Maire rappelle que par délibération n°081/2020 du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a attribué le marché « programme de voirie 2020 pour les travaux d'entretien et d'aménagement des voiries urbaines » à l'entreprise PEROTIN TP pour un montant HT de:

- ❖ Tranche ferme : 181 010,80 €
- ❖ Tranche optionnelle : 176 598,10 € (Dévoiement de la RD 68 phase 1 + Option habillage pierres du muret)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- d'affermir la tranche optionnelle pour un montant 176 598,10 € (Dévoiement de la RD 68 phase 1 + Option habillage pierres du muret),
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III - PERSONNEL

3.1- Recrutement d'agents saisonniers dans les services techniques municipaux. Été 2021. (n°043/2021)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de donner son accord au recrutement dans les services techniques de quatre agents saisonniers à temps complet (2 en juillet et 2 en août) pour renforcer l'équipe pendant l'été.

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint technique.

COMMUNE DE BRETEIL

IV- INTERCOMMUNALITÉ

4.1- Convention territoriale globale (CTG) – Accord de principe. (n°044/2021)

Il est rappelé que pour son dernier renouvellement, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été signé entre la CAF d'Ille-et-Vilaine, Montfort Communauté, les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc et Talensac pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2018.

Le CEJ fait état des actions menées par les signataires de la présente convention en matière d'« Enfance et Jeunesse ».

Cette dernière qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite Prestation de Service contrat « Enfance et Jeunesse » (PSEJ) par la CAF, arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

Fin 2021 à échéance du CEJ, le nouveau cadre contractuel avec les collectivités, Communauté de communes et 6 communes signataires du CEJ, devient la Convention Territoriale Globale (CTG).

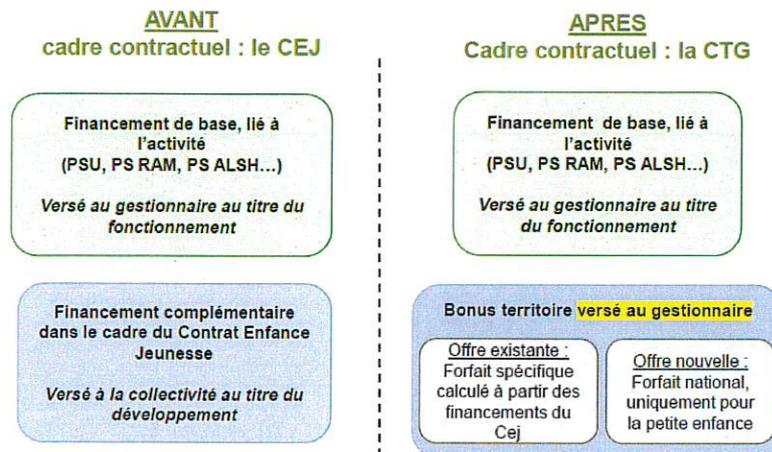
La CTG, c'est une convention de partenariat avec la CAF qui vise à « renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un même territoire ».

Elle vient renforcer les champs d'intervention des Caisses d'Allocations Familiales en s'inscrivant dans une démarche territoriale qui concerne les politiques de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation à la vie sociale, du logement et de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux droits et aux services.

Le « Bonus territoire » prendra le relais de la « Prestation de Service Enfance Jeunesse » (PSEJ). Le versement du bonus territoire sera conditionné par la signature de la CTG.

Les financements existants liés au CEJ actuel seront conservés, simplifiés et versés directement aux gestionnaires des équipements et services suivants :

- Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)
- Ludothèque
- Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
- Garderie périscolaire déclaré en accueil collectif de mineurs (ACM)
- Formations Bafa/Bafd



COMMUNE DE BRETEIL

Les financements de l'offre existante liés au CEJ sont conservés à l'**exception des postes de coordination**.

Sur la communauté de communes, les postes de coordination sont représentés au nombre de **5,11 ETP** pour une participation de la CAF de **93 260,24 €** (PSEJ - CEJ) sur le financement de ces postes :

- Breteil : 1 ETP financé à hauteur de 18 700 €
- Iffendic : 1 ETP financé à hauteur de 15 371 €
- Montfort-sur-Meu : 1 ETP financé à hauteur de 17 822 €
- Montfort Communauté : 0,5 ETP financé à hauteur de 12 591 €
- Pleumeleuc : 1 ETP financé à hauteur de 16 894 €
- Talensac : 0,61 ETP financé à hauteur de 11 822 €

Dans le cadre du futur « Bonus Territoire » lié à la CTG, une enveloppe cible a été calculée pour le territoire de Montfort Communauté au regard de l'existant des postes de coordination, de la richesse du territoire, de la vulnérabilité, de la jeunesse et des familles allocataires.

L'enveloppe maximale qui sera allouée à la coordination pour le territoire communautaire sera de **60 000 € pour 2,5 ETP**.

Cette enveloppe restera inchangée même si de nouveaux postes de coordination étaient amenés à se développer.

Le montant plafond CNAF pour 1 ETP en coordination est de 24 000 €:

Si le coordinateur de la commune « X » dédie 0,20 ETP de son temps sur les actions de la future CTG, la collectivité recevra 20% de 24 000 € pour le poste de son coordinateur.

La signature d'une nouvelle CTG avec les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes porte un intérêt dans la construction d'un projet de territoire mutualisé en lien avec le profil des familles vivant sur le territoire communautaire :

- Faire émerger de nouveaux projets pour répondre aux besoins des familles
- Valoriser les actions et les services pour les rendre plus lisibles pour les habitants
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Evaluer la politique familiale et sociale sur le territoire
- Maintenir le soutien financier de la CAF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le projet de signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale entre les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes qui sera effective au 1er janvier 2022.

COMMUNE DE BRETEIL

Autres informations diverses

- Elections départementales et régionales 13 et 20 juin 2021.

L'ensemble du Conseil Municipal sera sollicité pour assurer les permanences des trois bureaux de vote pour les élections départementales et régionales qui se déroulent les 13 et 20 juin 2021.

Les bureaux de vote seront dédoublés pour un certain nombre d'éléments afin de dissocier les deux scrutins qui se dérouleront en simultané.

- Information : parcelle du Fresne.

Suite à la disponibilité d'une parcelle de 2 hectares au Fresne, un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé auprès des éleveurs de Breteil. En attendant que la municipalité précise son projet sur le Fresne, il s'agissait d'effectuer un prêt d'usage pour une parcelle qui devra être en herbe avec possibilités de mélanges graminées-légumineuses.

Elle devra également être conduite sans produit phytosanitaire, mais elle pourra recevoir des déjections animales en fonction des besoins de la culture.

Neuf demandes ont été reçues en mairie. Plusieurs éléments ont été pris en compte pour faire un choix :

- La perte de terres agricoles à court terme par l'exploitant car l'objectif des réserves foncières de la Commune est de compenser des pertes de surface dues à l'urbanisation ou au développement de zones d'activités,
- La surface exploitée par UMO (unité de main d'œuvre) pour privilégier un exploitant ayant une surface exploitée inférieure à la moyenne de celle des demandeurs,
- L'âge de l'exploitant pour conforter un jeune agriculteur qui doit pérenniser l'activité agricole sur la Commune.

La parcelle a ainsi été attribuée à Monsieur Adrien Guillou pour un prêt d'usage de 2 ans.

- Information : Comité de pilotage des jardins du Fresne.

L'aménagement des jardins du presbytère a déjà commencé. Il s'agit maintenant de constituer un comité de pilotage pour l'ensemble du projet dont la fin est prévue en 2022. Ce comité de pilotage réunira des personnes intéressées, des techniciens et des élus. Un appel est donc lancé à tous les membres du Conseil Municipal pour y participer. Merci d'envoyer un mail à Véronique VAN TILBEURGH adjointe au Maire.

COMMUNE DE BRETEIL

- Covid-19

Organisation des services communaux

- Services administratifs : pas de modification des horaires d'ouverture.
- Agence postale : maintien des horaires couvre-feu (18h45 le mardi au lieu de 19h00).
- Service technique : RAS
- Service médiathèque : maintien de l'organisation mise en place avant les nouvelles restrictions.
- Service scolaire et périscolaire : Mise en place du service minimum d'accueil et maintien des agents sur leurs horaires en les affectant sur d'autres missions. Le temps scolaire est assuré par les équipes éducatives et le temps périscolaire par le personnel communal. Cette organisation permet également de poursuivre la tarification habituelle avec le maintien de la restauration municipale. Les agents auront un décalage des vacances scolaires et reprendront leur activité en même temps que la rentrée prévue le 26/04/2021.
- Pour les vacances scolaires, l'accueil des enfants des personnels prioritaires en centre de loisirs est assuré les Francas.

Madame la Maire précise pour mémoire : les réunions de plus de 6 personnes sont interdites en dehors des réunions essentielles au bon fonctionnement de nos institutions.

Jeudi 8 avril 2021, nous referons un point en bureau communautaire afin d'être sûr que nous parlons un langage commun sur ce qui est autorisé ou pas. A priori, par exemple, les stages de sport (baskets, foot...) pourraient ne pas avoir lieu à Breteil comme c'était prévu.

Le centre de vaccination de Montfort sur Meu devrait depuis aujourd'hui être en capacité de vacciner jusqu'à 1000 personnes/semaine.

Au 2 avril la Bretagne comptait en 48h une augmentation de 2318 cas positifs. En un mois le taux d'incidence a augmenté de 84,3%.

- Hommage à Dominique FERRE

Bénédicte GICQUEL, conseillère municipale, est intervenue en fin de Conseil Municipal pour évoquer le décès de Dominique FERRE. *Un illustre breteillais que bon nombre d'entre nous connaissent. Une pensée pour lui et pour sa femme qui est aussi très investie dans la Commune.* Elle a donné lecture du poème suivant écrit par Dominique FERRE :

J'ai fait route au possible, au plus près du sensible, et le compas traçait des chemins malaisés.

Mais le port est en vue, la passe en est connue. Le sillage apaisé accompagne l'entrée.

Madame la Maire a indiqué que de nombreux hommages lui ont été rendus par différentes personnalités du territoire. Il a marqué la Commune et bien au-delà.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 035-213500408-20210409-PVCR060421-DE

COMMUNE DE BRETEIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 50 minutes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le

Lundi 10 mai 2021 à 20h30.

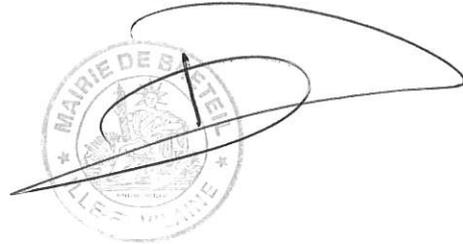
La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le

Jeudi 15 avril 2021 à 20h30.

Breteil, le 9 avril 2021

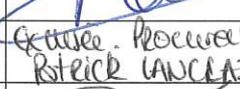
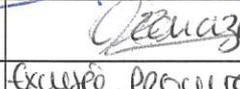
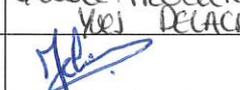
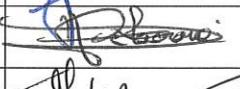
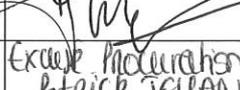
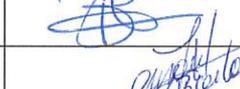
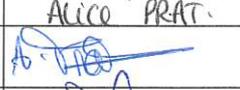
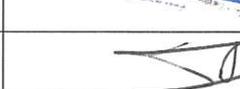
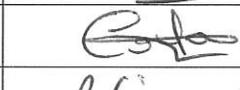
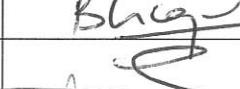
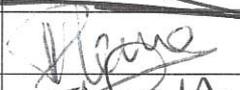
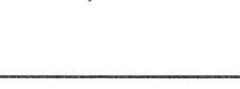
La Maire

Isabelle OZOUX



COMMUNE DE BRETEIL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
OZOUX	Isabelle	
AUBERT	Yoan	
MANCHON	Chantal	Excusée. Procuration à Patrick LANGLAIS
LECLERC	Eric	
VAN TILBEURGH	Véronique	
LANGLAIS	Patrick	
MOUZAN	Soizic	
HAMONO	Maryvonne	Excusée. Procuration à Yves DELACROIX
JEHANNIN	Patrick	
DELACROIX	Yves	
GUEGUEN	Marie	
JAFFREDO	Hervé	Excusé. Procuration à Patrick JEHANNIN
BESNARD	Christophe	
BRUNET	Béatrice	
ABOUDOU	Bensououd	
POTTIER	Delphine	
LE PICARD	Alexis	
TUAL	Elisabeth	Excusée. Procuration à ALICE PRAT.
PRAT	Alice	
POIRIER	Pierre-Marie	
DROUET	Patricia	
PAVIOT	Stéphane	
COULON-TRARI	Nadège	
GICQUEL	Bénédicte	
CHEVALIER	Annie	
MEURICE	Paul	
WEBER	Mylène	